PROTOCOLE SANITAIRE

LA CUP SARREGUEMINES

-

L'OPEN DE MOSELLE

18-19 JUIN 2021

1. Le protocole sanitaire

Ce document prend en compte les directives gouvernementales, le protocole Compétitions et Covid-19 de la FFGym ainsi que les contraintes locales. Il doit être appliqué par toutes les personnes concernées par la compétition.

ORGANISATION

Accès au gymnase spectateur

Pour cette édition 2020/2021 de la CUP, le public sera accepté uniquement sous la jauge des 65% présents. Ils seront obligatoirement assis et devront au préalable réserver leur place.

Attention les places sont limitées.

- Pour réserver une place à la CUP (limité à 6 personnes de la même famille):

https://www.weezevent.com/la-cup-2021

- Pour réserver une place à l'Open de Moselle (limité à 6 personnes de la même famille):

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE ET MASCULINE
https://www.weezevent.com/l-open-de-moselle

GYMNASTIQUE ACROBATIQUE, GYMNASTIQUE RYTHMIQUE, TRAMPOLINE

https://www.weezevent.com/l-open-de-moselle-gr-tu-gac

Nous mettrons également en place un **QR code** en lien avec l'application tous anticovid pour faciliter les démarches dans le cas d'un cas contact.

Il sera mis aussi à disposition la fiche de rappel pour les personnes n'ayant pas de téléphone compatible avec le QR CODE.

Accès au gymnase participants, organisateurs

Pour pouvoir accéder au gymnase, il est obligatoire de déposer le **formulaire FFGym de participation en compétition** : Ici.

Il est également obligatoire le résultat d'un test PCR ou d'un test antigénique datant de moins de 72 heures, dont le résultat est négatif, y compris les personnes vaccinées.

Ces deux mesures concernent :

- Les membres de la délégation de chaque club ou pôle (gymnastes / entraîneurs / juge / personnel médical)

- Les juges convoqués;

- Les responsables du déroulement et les officiels de la fédération ;

- Les prestataires sollicités pour l'organisation (informatique / streaming…);

- Les journalistes, lesquels doivent au préalable être accrédités par le COL;

- Les bénévoles du comité d'organisation local.

Toute personne répondant oui à l'une des questions posées ne doit pas venir sur le lieu de la compétition et, dans le cas contraire, se voit interdire l'accès au gymnase.

Les organisateurs conserveront les formulaires 15 jours à l'issue de la compétition, afin de faciliter l'identification de cas contacts si cela s'avère nécessaire.

Pour les membres de la délégation de chaque club ou pôle, les juges convoqués, les responsables du déroulement et les officiels de la fédération, le document attestant du résultat négatif du test PCR doit être remis à l'accueil dans une enveloppe avec le nom du club ou de la personne.

Les données des personnes restent confidentielles.

Accueil des clubs sur le site

Seul le responsable de chaque club est habilité à se présenter à l'accueil avec l'ensemble des documents individuels : formulaires de participation, résultats des tests, licences.

Les résultats des tests sont remis sous enveloppe à l'accueil.

Les données des personnes restent confidentielles.

Circulation au sein du gymnase

Les sens de circulation et les zones d'attente sont matérialisés.

Le comité d'organisation local prévoit des personnes chargées de gérer les zones à risque afin de réguler la circulation et respecter les mesures de distanciation.

L'accès aux espaces d'échauffement et au plateau de compétition est limité aux personnes concernées, en référence au planning élaboré par les organisateurs et aux personnes indispensables concernant les bénévoles du comité d'organisation local.

Tout contrevenant est exclu et peut se voir contraint de quitter le complexe.

Des zones seront prédéfinies pour chaque club concernant la salle de compétition.

Il est recommandé de limiter les déplacements à l'intérieur du complexe ainsi que dans les différents espaces, en dehors de ceux induits par le déroulement des échauffements et de la compétition ou de l'accès aux tribunes pour les spectateurs inscrits.

Il y aura deux sens de circulation. L'un sera spécifique aux gymnastes ainsi qu'aux entraîneurs et mènera à l'aire d'échauffement ainsi qu'à la salle de compétition et l'autre sera réservé aux spectateurs et mènera aux tribunes.

Journée d'entraînement (CUP)

Les clubs et pôles sont tenus de respecter les horaires définis dans le programme général et les documents remis à l'accueil des délégations.

Journées de compétition

Les clubs et pôles sont tenus de respecter les horaires définis dans le programme général et les documents remis à l'accueil des délégations.

De l'entrée à la sortie, les gymnastes et leur encadrement sont tenus de rester dans la zone déterminée pour chaque club ou pôle, à l'exception des déplacements nécessaires pour l'entrée sur le plateau de compétition, les échauffements, les passages compétitifs et la sortie de la salle.

Palmarès

Seuls les trois premiers gymnastes de chaque catégorie sont présents avec les officiels et les bénévoles en nombre limité.

Un emplacement spécifique pour le palmarès est prévu à ce sujet.

Espace d'échauffement

Les clubs sont tenus de rester groupés par club lors de l'échauffement et d'avoir une distance de 2m entre chaque groupe.

Mesures relatives aux gestes barrières

Les gestes barrières et les règles de distanciation doivent être respectés en toute circonstance.

Un rappel des règles essentielles est réalisé par l'affichage des visuels correspondants dans les espaces suivants : accès au complexe, aux vestiaires, en salle d'échauffement, en salle de compétition, sanitaires, tribunes, espace de restauration.

Le **port du masque (chirurgical, FFP2 ou en tissu à 90% de filtration) sanitaire est obligatoire** pour toutes les personnes présentes sur le site de compétition âgées de plus de 11 ans (masque fortement recommandé pour les moins de 11 ans), à l'exception des compétiteurs, uniquement pour leur temps d'échauffement et leurs passages d'entraînement et de compétition.

Les membres des délégations des clubs et pôles doivent apporter leurs masques individuels.

Chaque compétiteur doit également prévoir sa magnésie, son petit matériel en cas de besoin, sa bouteille d'eau ou sa gourde ainsi qu'un sac ou une boîte pour y placer le masque lorsqu'il l'enlève.

Les affaires personnelles doivent être rangées dans le sac du gymnaste dès lors qu'elles ne sont pas en cours d'utilisation.

En cas de besoin, des bacs par club sont prévus dans la salle d'échauffement pour y mettre les affaires des gymnastes qui devront être désinfectés avant chaque utilisation.

Toute affaire oubliée sera mise à la poubelle si elle n'est pas identifiée nominativement.

Le comité d'organisation local fournit les masques pour les bénévoles présents sur la compétition, pour les personnes convoquées pour gérer la compétition ainsi que pour tous les juges présents.

Les organisateurs mettent à disposition de tous du gel hydroalcoolique sur les emplacements clés : accès au complexe, aux vestiaires, en salle d'échauffement, en salle de compétition, tribunes.

Il est demandé l'application de gel hydroalcoolique :

- À l'entrée dans le gymnase
- Lors de l'accès en salle d'échauffement
- Lors de l'accès sur le plateau de compétition
- Avant chaque passage compétitif
- À la sortie du plateau de compétition.

Les organisateurs s'assurent de la mise à disposition de savon liquide en distributeur et de serviettes individuelles en distributeur dans les sanitaires.

Des poubelles sont prévues pour recueillir détritus, masques jetables, lingettes, mouchoirs à usage unique.

L'accès aux vestiaires

Les vestiaires sont accessibles qu'aux compétiteurs.

L'habillage doit se faire rapidement, aucune affaire ne peut être laissée dans les vestiaires. Les distanciations et le port du masque doivent y être respectés.

Nettoyage de l'installation et du matériel gymnique

Les organisateurs assurent le nettoyage, pour les espaces communs ainsi que pour le matériel gymnique.

Les locaux sont aérés régulièrement.

Le matériel gymnique est nettoyé à intervalles réguliers en utilisant des produits adaptés et conformes à la norme virucide NF EN 14476. Ce nettoyage est effectué a minima après l'installation du matériel, le jeudi, le vendredi, le samedi avant le début de la compétition.

Réunion du jury

Les gestes barrières et les règles de distanciation doivent être respectés. Le port du masque est obligatoire.

La réunion a une durée courte et se limite aux points essentiels : appel du jury, rappel du protocole sanitaire, consignes essentielles pour le jugement.

Service médical

Le service médical est présent du début à la fin de la présence des compétiteurs dans le gymnase.

Si une personne présente des symptômes de suspicion de la Covid-19, elle est orientée vers le service médical qui applique les mesures adaptées.

Repas

Les repas et collations se déroulent en extérieur. Interdiction de manger et de boire dans les salles d'entrainement et de compétition ainsi que dans les tribunes.

Pour les compétiteurs, les bénévoles, gérants et entraîneurs, les repas se déroulent également à l'extérieur.

RÉGLEMENTATION

N'auront pas accès à la CUP et à l'open de moselle :

- Les cas positif au Covid-19 depuis moins de 10 jours qu'ils soient symptomatiques ou non
- Les cas positifs au Covid-19 depuis plus de 10 jours mais ayant toujours des symptômes 48h avant la compétition.
- Les cas contact
- Les personnes présentant des symptômes de Covid-19.

ATTENTION :

Dans le cas d'un gymnaste ou membre de la délégation identifié cas contact ou cas positif dans les 10 jours précédant la compétition, le club doit en informer le comité de moselle de gymnastique sans tarder

→ contact@cd57gym.fr

Les personnes ne respectant pas les gestes barrières et n'appliquant pas le protocole sanitaire en vigueur se verront sanctionnées :

- 1ère remarque : avertissement

- 2ème remarque : exclusion de la compétition et obligation de quitter l'enceinte du gymnase en question. Avec disqualification pour les compétiteurs .

2. Plan des gymnases

2. Plan des gymnases (entrée/sortie public, entrée/sortie entraîneur/juge/gymnaste)

a) Gymnase Emilie Le pennec

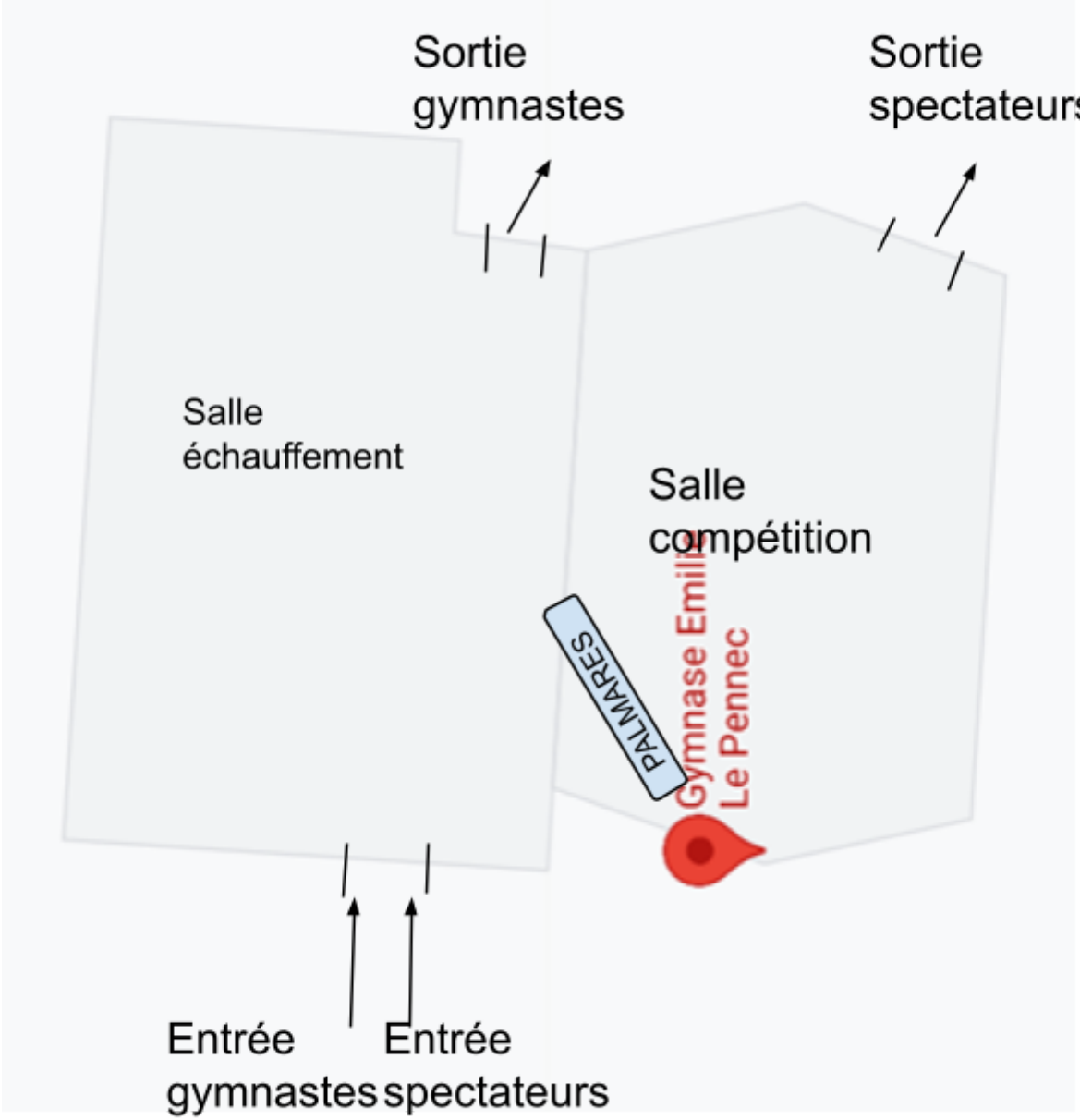
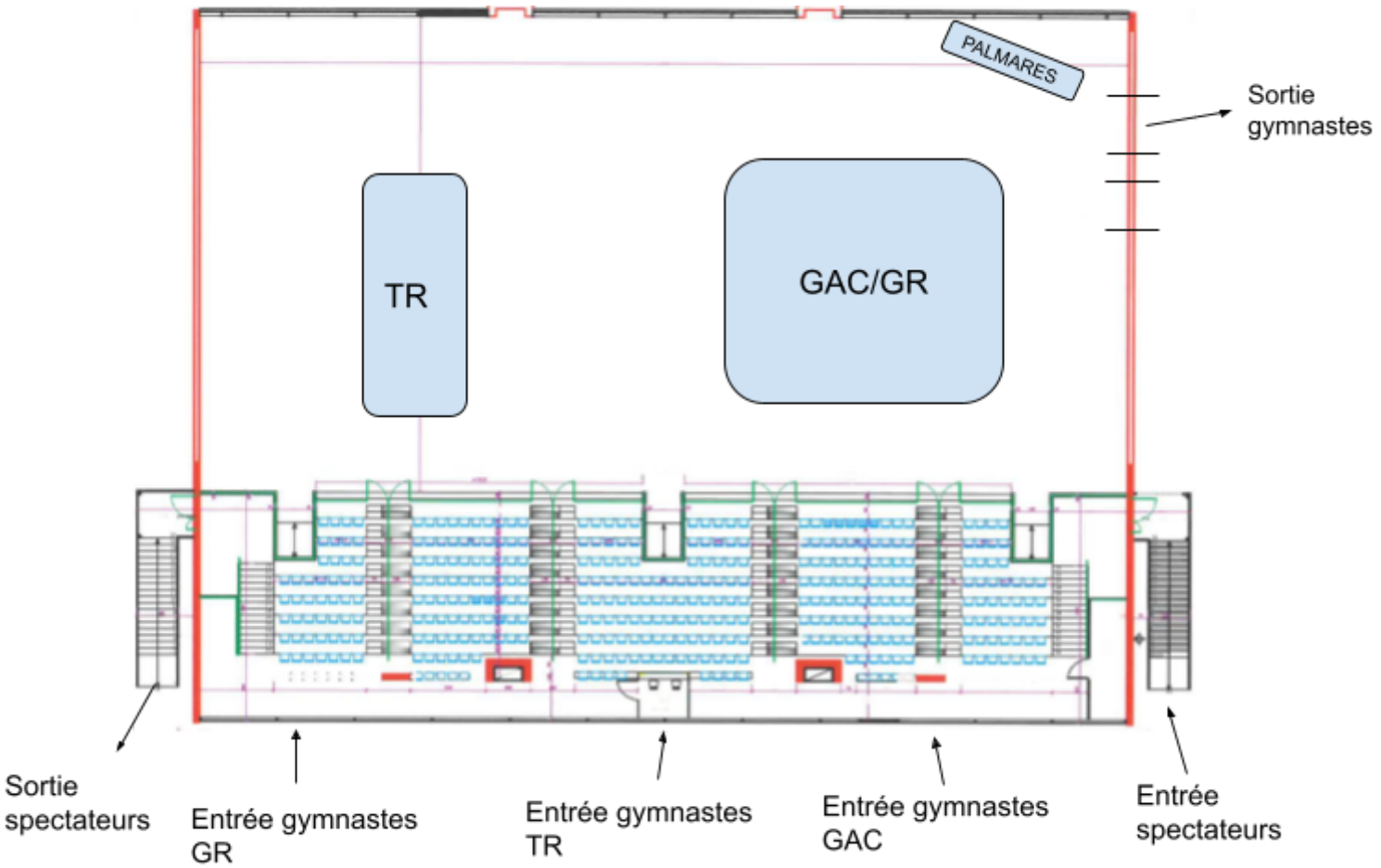
b) Gymnase Henri Nominé